

Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 26 mai 2014

Présidence: Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Scrutateurs: Gérard Andrey et Jean-Marc Rohrbasser

Présents: 34

Majorité: 18

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013.**
2. **Adoption des modifications du règlement scolaire.**
3. **Comptes 2013 :**
 - 3.1 **Compte de fonctionnement,**
 - 3.2 **Compte des investissements,**
 - 3.3 **Rapport de l'organe de contrôle.**
4. **Divers et communications.**

J.-P. Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, au nom du Conseil Communal je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée communale des comptes 2013 et vous remercie de votre présence. Je salue également la presse représentée ce soir par M. Thomas Kilchoer des Freiburger Nachrichten et M. Bruni du Murten Bieter. »

Convocation et tractanda

J.-P. Martinetti : « Vous avez été convoqués par la Feuille officielle du 9 mai 2014, par affichage au pilier public et par tout-ménage. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ? Ce n'est pas non plus le cas. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lors des divers, je vous prie d'attendre le micro si vous souhaitez vous exprimer, de manière à ce que vos dires puissent être captés par l'enregistreur.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée MM. Gérard Andrey et Jean-Marc Rohrbasser. Y a-t-il des contre-propositions ? Ce n'est pas le cas. Je remercie les scrutateurs d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de bien vouloir compter les personnes présentes et de communiquer le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour: procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013

J.-P. Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ? ».

La parole n'est pas demandée.

Vote :

J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée. »

Résultat du vote : le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2013 est accepté à l'unanimité.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Romain Zahno pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: adoption des modifications du règlement scolaire

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je laisse la parole à Laurence Zizza responsable des écoles. »

L. Zizza : « Mesdames, Messieurs, Bonsoir. Cette révision est nécessaire suite à l'introduction de la 2^e année enfantine, et surtout concernant les jours de congé. Ce règlement datant de 10 ans, nous avons décidé de le toiletter et de le compléter. Les enseignants et la commission scolaire ont également mis sur pied des chartes concernant la discipline et le comportement dans les bus scolaires et à l'école. Ces chartes seront mises en application à la prochaine rentrée scolaire. Je ne lirai pas tout le règlement, vu qu'il était diffusé dans le bulletin d'information. Je vais simplement vous expliquer les principales modifications. »

Le règlement scolaire a été inséré dans le bulletin communal qui faisait office de convocation à la présente assemblée. L. Zizza présente à l'écran et commente les modifications proposées.

Au terme de sa présentation, L. Zizza ouvre la discussion sur ce sujet.

La parole n'est pas demandée.

Vote :

J.-P. Martinetti : « Que celles et ceux qui acceptent les modifications du règlement scolaire telles que proposées se manifestent par main levée. »

Résultat du vote : les modifications du règlement scolaire sont acceptées à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour: comptes 2013

J.-P. Martinetti : « Avant la présentation des comptes 2013, j'aimerais apporter quelques informations concernant cet exercice que nous pouvons considérer comme un bon millésime. Ce bon résultat est en partie dû au fait que durant l'année 2013, nous avons effectué un pointage approfondi pour chaque contribuable et ceci dans les divers modules de facturation tels que l'eau, l'épuration, les impôts, etc. En effet, depuis le passage en 2010 à un nouveau programme de gestion communale, nous avons rencontré certains soucis, je dirais même de gros soucis, concernant des débiteurs et le contrôle des habitants. D'autre part, l'augmentation de notre population a également fait évoluer les rentrées fiscales de notre commune. J'espère que ces quelques informations vous permettront de mieux comprendre certaines variations entre le budget et les comptes.

Je vais maintenant passer à la présentation de l'exercice 2013. Je ne m'arrêterai que sur les points qui demandent une explication et je vous rappelle que tous les postes précédés d'un astérisque sont des charges liées ou données sur lesquelles nous ne pouvons intervenir. Si vous avez des questions n'hésitez pas à intervenir. »

J.-P. Martinetti présente les comptes à l'écran et les commente.

Le compte de fonctionnement présente un excédent de produits de Fr. 9'464.35, après amortissements complémentaires de Fr. 680'000.—. Le compte des investissements présente un excédent de charges de Fr. 2'155'469.05.

Dette par habitant et répartition du bénéfice :

J.-P. Martinetti présente les chiffres suivants :

Dette par habitant au 31.12.2013 :

	<u>Dette totale</u>	<u>Habitants</u>	<u>Dette par habitant</u>
Dette totale au 31.12.2013 :	Fr. 6'915'364.10	1'668	Fr. 4'145.90
Dont la dette du Service des eaux :	<u>Fr. 1'525'435.75</u>	1'668	<u>Fr. 914.55</u>
Total sans le Service des eaux :	<u>Fr. 5'389'928.35</u>	1'668	<u>Fr. 3'231.35</u>

Répartition du bénéfice pour l'exercice 2013 :

Bénéfice avant répartition :	Fr. 689'464.35
Amortissement supplémentaire, bâtiments :	<u>Fr. 680'000.00</u>
Bénéfice net, après répartition :	<u>Fr. 9'464.35</u>

J.-P. Martinetti : « Je donne maintenant la parole à la commission financière afin qu'elle vous lise le rapport de l'organe de révision. »

Thierry Bigler : « Rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2013 : *En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes 2013, comptes de fonctionnement et d'investissements, de la commune de Misery-Courtion arrêtés au 31.12.2013. Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été vérifiées par un autre organe de révision.*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes ainsi qu'à émettre une appréciation les concernant.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance, ce conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution.

En matière de qualifications, notre société a obtenu l'agrément définitif de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision. Madame Martine Rouiller, experte-réviseur agréé, a dirigé la révision des comptes de votre commune.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux règles sur la comptabilité des communes et aux principes de la comptabilité publique, conformément à l'article 43a RELCo.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Signé : Fiduservice SA »

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière et j'ouvre la discussion sur les comptes 2013. »

La parole n'est pas demandée.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant pas demandée, nous allons pouvoir passer au vote. Je rappelle que les membres du Conseil ne s'expriment pas sur les comptes.

Vote :

Que celles et ceux qui acceptent les comptes de fonctionnement et des investissements 2013, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée. ».

Résultat du vote : les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité.

En conclusion de cette présentation des comptes 2013, je voudrais remercier notre caissière communale, Sylvie Wider, pour son travail et son souci régulier de la gestion des finances communales et surtout cette année pour le travail conséquent effectué afin de régler tous nos soucis de débiteurs. Elle mérite vos applaudissements.

Applaudissements.

Je voudrais également remercier la commission financière pour son soutien et sa confiance.

Comme je le disais en introduction, cette année est un bon millésime. Les bonnes rentrées fiscales en sont une raison. Mais il faut également tenir compte du souci que chaque conseiller a de gérer au mieux les dépenses communales et de chercher à chaque fois la solution la plus économique pour notre commune. Ce travail permet de pouvoir continuer à offrir à notre population des structures et des infrastructures de bonne qualité tout en maîtrisant au mieux leurs coûts. Je tiens ici à les remercier pour le travail qu'ils fournissent afin que notre commune puisse être saine et je l'espère encore durant des années.

Merci à vous tous.

Petite information concernant les comptes et les budgets : après l'approbation par l'assemblée, ils sont disponibles sur notre site internet sous la rubrique Autorités communales, onglet Assemblée communale – comptes et budgets. ». Nous avons eu plusieurs demandes concernant les comptes et vu qu'il s'agit d'une affaire publique, il était plus simple de les diffuser par le biais de notre site internet. Mais ils sont publiés uniquement après leur approbation par l'assemblée communale. »

Point 4 de l'ordre du jour: divers et communications

J.-P. Martinetti : « Avant d'ouvrir la parole dans les divers, comme promis lors de notre dernière assemblée, je vais vous présenter le décompte final de l'agrandissement du centre scolaire de Courtion. Avant cette présentation je voudrais encore une fois remercier l'architecte et la commission de bâtisse qui ont tout mis en œuvre pour que cet agrandissement soit une réussite et surtout, comme vous pourrez le constater, que le budget soit respecté.

Alors sans trop rentrer dans les détails de chaque CFC, voici le coût final de l'agrandissement. »

J.-P. Martinetti présente le décompte de la construction en commentant les chiffres suivants :

Décompte final Agrandissement du bâtiment scolaire de Courtion

		Budget	Coût final	Différence
Coût total de la construction :	CHF	4'750'000.00	4'202'495.40	-547'504.60
Subventions cantonales	CHF	525'000.00	526'394.45	1'394.45
Prélèvement à la réserve	CHF	100'000.00	100'000.00	-
Recettes extraordinaire 2ème EE :	CHF	300'000.00	300'000.00	-
Prélèvement à la réserve PC	CHF	300'000.00	300'000.00	-
Total déductions diverses :	CHF	1'225'000.00	1'226'394.45	1'394.45
Coût total de la construction :		4'750'000.00	4'202'495.40	-547'504.60
Total déductions diverses :		1'225'000.00	1'226'394.45	1'394.45
Coût net total :	CHF	3'525'000.00	2'976'100.95	-548'899.05
Différence en %			-15.57%	

J.-P. Martinetti : « Nous sommes très contents d'avoir pu équiper le bâtiment et les classes des équipements modernes et actuels, tout en respectant les crédits votés. Y a-t-il des questions concernant le décompte final de cet agrandissement ?

Si ce n'est pas le cas, je vous remercie pour votre attention.

Toujours dans les divers et communications, je passe maintenant la parole à Mme Suzanne Aebischer, Présidente de l'Association d'accueil familial du Lac, et Directrice de notre Accueil extrascolaire, qui va nous présenter notre nouvel accueil extrascolaire. »

Suzanne Aebischer : « Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers citoyens et Chères citoyennes de Misery-Courtion, Chers représentants des médias, je suis très contente de pouvoir vous parler en tant que Présidente Directrice de l'Association d'accueil familial pour le district du Lac et de l'Accueil extrascolaire. Je vous remercie vivement pour votre confiance envers la commission qui a œuvré pour ouvrir votre accueil extrascolaire. Nous ne voulons pas seulement offrir des prestations par des mamans de jour ou des parents de jour, mais aussi soutenir les communes dans l'organisation et la gestion de l'accueil extrascolaire.

Misery-Courtion et Villarepos a été en fait notre modèle. On a donc ouvert l'accueil extrascolaire le 6 janvier 2014. Mme Janique Jenny, qui s'occupe de l'organisation de l'accueil, vous présentera tout à l'heure quelques chiffres sur l'évolution de la fréquentation. L'avantage est que par cette organisation, nous pouvons offrir un service complet malgré le fait que la commune, ou les communes de Misery-Courtion et Villarepos, ne représente pas une demande très importante. Mais nous pouvons combiner l'offre entre l'extrascolaire et les mamans de jour, ce qui permet de satisfaire aux demandes. Il s'agit d'une organisation très innovatrice pour le canton de Fribourg. Je passe maintenant la parole à Mme Jenny qui va vous dire quelques mots sur l'évolution de la structure depuis le mois de janvier. »

Janique Jenny : « Bonjour, je suis Janique Jenny, Responsable de l'accueil extrascolaire. En janvier 2014, nous avons accueilli 13 enfants pour les repas de midi. Ce nombre d'enfants a augmenté et nous avons aujourd'hui 34 enfants sur le temps de midi. Nous avons organisé une porte ouverte le 20 mai dernier et nous en organisons une autre le 16 juin prochain. Donc si vous connaissez des gens qui sont intéressés par l'accueil extrascolaire et son fonctionnement, cette porte ouverte aura lieu de 13h30 à 20h00. Même si vous n'avez pas d'enfants à placer mais que vous êtes intéressés par la structure, il n'y a pas de souci, vous pouvez venir. Tout se passe bien et les échos que nous avons eus montrent que les parents sont contents de la structure et la combinaison entre les mamans de jour et l'accueil extrascolaire, car cela facilite bien les parents qui travaillent et qui doivent trouver des solutions pour placer leurs enfants. Donc tout se passe bien autant avec les enfants qu'avec les parents. Nous sommes ouverts à toutes nouvelles inscriptions. Merci beaucoup. »

Applaudissements.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Mme Aebischer et Mme Jenny pour ces informations, et bon vent à l'accueil extrascolaire, nous vous souhaitons énormément de succès.

N'ayant plus de communication officielles, j'ouvre la discussion dans les divers. »

Jean-Marc Rohrbasser : « Je reviens à charge concernant la circulation autour de l'école. J'ai appris que la circulation des parents sur la place de l'école est maintenant interdite pour des questions de sécurité. Nous, les propriétaires environnant le site de l'école, sommes de plus en plus gênés par la circulation des parents qui viennent chercher leurs enfants à l'école. Mon intervention n'est pas contre les enfants, mais contre les parents qui sont totalement indisciplinés et de plus en plus malhonnêtes. Je pense qu'ils ne se rendent pas compte que de déposer les enfants de l'autre côté de la route par rapport à l'école n'est pas bon. En plus, le passage pour piétons n'est que plus ou moins respecté. Tout le monde est content de l'école, mais là, il faudrait que la commune réagisse. On en a déjà parlé lors de la dernière assemblée communale, mais maintenant, absolument rien n'a été fait. J'ai parlé de ce problème à une gendarme qui était là pour les cours donnés aux enfants pour le comportement à vélo et elle m'a dit qu'elle voyait bien le problème qu'elle trouvait conséquent, mais qu'elle ne pouvait rien tant que la commune ne réagit pas. De plus, sur la rue La Ciba, cela devient une catastrophe parce que les parents viennent se parquer le long de cette rue et cela devient vraiment dangereux aux heures de pointe de sortir sur la route communale. Il y a les enfants, il y a la circulation, et en plus il y a des gens qui parquent entre le local à poubelles et la route ou devant le pilier public. Donc cela devient vraiment une catastrophe. Avant qu'il n'y ait un accident, Messieurs-dames, réagissez. C'est la deuxième fois que j'interviens concernant ce problème et j'aimerais bien, que ce soit la commission scolaire ou que ce soit la commune, qu'une décision soit prise à ce sujet, parce que tôt ou tard, il y aura un accident. Merci. »

L. Zizza : « J'ai déjà contacté notre gendarme de proximité à ce sujet. Il m'a dit qu'il était passé mais que lors de ses passages, il n'a pas constaté de situations répréhensibles. Mais nous sommes conscients du problème. »

Jean-Marc Rohrbasser : « Mais Madame, vous avez 2 membres du Conseil qui habitent à La Ciba et ils sont certainement d'accord qu'il y a un problème. Il ne faut pas seulement être conscient du problème, il faut réagir. Moi je suis maintenant presque tous les jours près de chez mes parents car la situation est vraiment très difficile. C'est tous les jours que la police devrait être présente pendant quelques temps. »

Erika Rohrbasser : « Il y a aussi un problème d'accès. Les gens parquent des 2 côtés chez ses parents et du côté du restaurant. Donc nous ne pouvons plus accéder à la propriété. Et si Mme Minguely veut rentrer chez elle, elle ne peut pas non plus passer. »

L. Zizza : « J'ai donc déjà demandé à notre gendarme de proximité de passer. Il s'est rendu sur place à plusieurs reprises, mais il avance des arguments légaux et dit ne pas pouvoir intervenir. Il y aurait peut-être une possibilité si les privés posaient des panneaux de mise à ban. »

Jean-Marc Rohrbasser : « Non, vous construisez des écoles et c'est très bien. Mais il faut aussi protéger le voisinage. »

L. Zizza : « Nous insérons chaque année dans le bulletin d'information de la rentrée scolaire une information concernant les trajets jusqu'à l'école et nous demandons aux parents de ne pas les conduire jusqu'à l'école. »

Jean-Marc Rohrbasser : « Dans certaines communes, on interdit aux parents d'amener leurs enfants à l'école. J'avais cité la commune de Corpataux où les parents ont l'interdiction de conduire leurs enfants à l'école. C'est la commune qui a pris une décision. Alors prenez une décision. Pas seulement pour le voisinage, mais en premier lieu pour la sécurité des enfants. Alors prenez ces décisions. La sortie de la rue La Ciba devient vraiment dangereuse. »

L. Zizza : « On demande chaque année aux parents de ne pas conduire leurs enfants à l'école. On a des transports scolaires et ce n'est pas pour rien. Et maintenant on a des trottoirs jusqu'à l'école. »

Jean-Marc Rohrbasser : « Mais alors mettez qu'il est interdit de parquer chez les privés. »

L. Zizza : « Oui c'est clair, mais normalement, toute personne civilisée ne parquent pas chez les privés. »

Jean-Marc Rohrbasser : « En plus, c'est toujours les mêmes et avec le temps, ils deviennent agressifs et malhonnêtes. »

J.-P. Martinetti : « Ecoutez, on prend note et on va essayer, je dis bien essayer, de tenter quelque-chose, parce que il n'est pas du tout évident de trouver la bonne solution. Il y a beaucoup d'éléments et c'est difficilement gérable pour nous. Il y a toujours des parents qui prétextent des situations exceptionnelles, qu'ils doivent emmener leur enfant chez le dentiste ou je ne sais quoi. Il est vrai que le gendarme est passé 2 ou 3 fois et il a estimé que cela se passait bien. Donc nous prenons note et nous allons à nouveau intervenir auprès de la police. »

Jean-Marc Rohrbasser : « Merci. »

Gérard Andrey : « Où en est-on avec l'avancement du PAL ? C'est une question à ne pas poser ? »

J.-P. Martinetti : « C'est une question commune une autre ! »

R. Aeby : « Au niveau du PAL, comme vous le savez par les journaux, un moratoire a été fixé pour le canton de Fribourg et aussi pour tous les autres cantons, tout simplement parce que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire prévoit que les cantons doivent faire l'inventaire des terrains construits et constructibles. Le canton a décidé de bloquer pendant 5 ans toute mise en zone si elle n'est pas compensée par la mise en zone agricole d'une surface équivalente. Donc il faut reconnaître que cela bloque tout agrandissement de nos zones à construire. Pas seulement dans notre commune, mais sur l'ensemble du canton et de la Suisse. Chez nous, nous n'avons plus beaucoup de réserve de terrain constructible, mais on ne peut plus mettre en zone. Nous allons quand-même déposer notre plan d'aménagement qui sera mis à l'enquête, mais il n'y aura pas d'extensions de la zone. Simplement, on va laisser les zones telles quelles et on revoit complètement notre règlement communal d'urbanisme. C'est la seule chose qu'on peut faire pour le moment. Donc il ne sert à rien de demander des mises en zone, ou alors de proposer en même temps le dézonage d'une surface équivalente. »

Gérard Andrey : « Quelle est l'échéance du moratoire ? »

R. Aeby : « 5 ans et le moratoire débute le 1^{er} mai de cette année. »

Odile de Raemy : « Alors qu'on parle beaucoup des économies d'énergies, je suis très surprise de la générosité de la commune concernant l'éclairage public de la place d'école et de l'éclairage de tout l'extérieur de ce bâtiment. La lumière reste allumée jusqu'à 22h30 alors qu'il n'y a pas un chat. De plus, apparemment, les utilisateurs de la salle de paroisse peuvent allumer la place par un interrupteur et il y a un minuteur. Mais cela ne marche pas du tout parce que la lumière est parfois allumée jusqu'à 2 h. du matin ou le dimanche après-midi alors qu'il y a un grand soleil. Alors je trouve dommage d'investir dans un système permettant d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit, et puis par contre de l'argent pour rien du tout concernant l'éclairage de cette place. En plus, c'est extrêmement dérangeant pour moi car la place donne sur ma maison. Et j'ai des travaux chez moi qui m'empêchent de fermer les volets. Je ne peux pas regarder par les fenêtres sans être violemment éblouie. »

J.-P. Martinetti : « Le système avait été conçu pour que l'éclairage s'éteignent à 10h. ou 10h.30. On ne peut pas non plus investir un montant important pour que les gens puissent simplement peser sur un interrupteur qui allumerait l'éclairage de la place. Il faut un éclairage pour les gens qui viennent de l'extérieur et qui arrivent à la salle de paroisse. »

Odile de Raemy : « Les gens arrivent en général vers 18h00 ou 20h00 et il y a des profs qui restent parfois jusqu'à 19h00 ou 19h30, mais franchement, après, l'éclairage est inutile. En plus, les 2 derniers lampadaires les plus proches de chez moi restaient éteints en permanence et je ne sais pas pourquoi, ils restent maintenant systématiquement allumés. Il y a donc eu des changements avec l'agrandissement scolaire, mais il y a toujours un problème. »

J.-P. Martinetti : « On va donc intervenir pour trouver une solution afin d'améliorer la minuterie et voir si nous pouvons améliorer la chose au niveau de cet éclairage. »

Odile de Raemy : « J'ai encore une autre remarque au niveau du détecteur de mouvements à la route d'accès vers la place inférieure. En fait, c'est tout le temps allumé à cause des chauves-souris et des insectes qui passent vers le détecteur. Cela ne sert à rien d'investir dans des installations alors que cela reste toujours allumé. Il faut faire quelque-chose. »

J.-P. Martinetti : « On va donc aussi intervenir à ce niveau. »

Odile de Raemy : « Et puis au niveau de la place de jeux, il y a des gens qui viennent en voiture, il y a de la musique techno à coin, certains pissent contre le grillage, je leur ai demandé poliment d'arrêter de pisser en face de chez moi, d'arrêter de mettre la musique, ils m'ont dit que cela ne dérangeait personne, ils ont mis la musique encore plus fort. Ensuite, ils ont enjambé la barrière pour venir chez moi récupérer un ballon, etc. Vous venez de rappeler dans le bulletin communal les règles de bon voisinage, et je subi vraiment d'important désagréments. D'ailleurs j'ai téléphoné à la police parce que j'ai peur. Mais il s'agit d'un terrain communal. Comment je peux me protéger de cela. Alors que peut faire la commune pour éviter tout ces désagréments ? »

J.-P. Martinetti : « Nous ne pouvons pas nous promener tous les soirs sur les places de jeux pour faire la police. C'est en principe le rôle de la police de proximité de s'occuper de cela. Par exemple, l'autre soir, je suis parti du bureau communal vers 23h00 et il y avait des jeunes vers les arrêts de bus. Il y a parfois aussi des jeunes vers le terrain de foot, ou ailleurs... Il est clair que nous ne sommes pas mandatés pour faire la police pour ces

situations. Par rapport à ce problème, nous pourrions établir un règlement. D'ailleurs, c'est toujours en suspens chez le préfet que nous avons sollicité à plusieurs reprises, et aussi pour d'autres cas, et nous n'avons toujours pas de réponses. Mais la commune n'a pas un pouvoir de police de proximité pour intervenir. C'est la police de proximité ou la police cantonale qui a le pouvoir d'intervenir pour du tapage nocturne ou d'autres problèmes et éventuellement d'amener les gens au poste s'il s'agit d'adultes, ou d'autres actions. Nous, nous avons exactement les mêmes pouvoirs que vous, à savoir d'appeler la police qui peut elle-même intervenir. »

Jean-Marc Rohrbasser : « La police de proximité intervient d'elle-même ou sur appel de la commune ? »

J.-P. Martinetti : « Nous n'avons nous-mêmes pas de police de proximité, car notre commune n'est pas assez grande pour financer un tel service qui coûte une certaine fortune. Nous participons financièrement à l'organisation d'une police de proximité et c'est la gendarmerie qui fait le tour. Pour notre commune, l'agent de liaison est le policier de Courtepin. Donc c'est lui que nous contactons quand nous avons un souci et c'est lui qui fait les démarches. »

Odile de Raemy : « C'est la police de proximité qui doit intervenir pour les problèmes le long des routes ou ailleurs. Mais là, il s'agit tout de même d'une place de jeux qui est communale et je pense que la commune a une certaine responsabilité pour la sécurité du voisinage dont je fais partie. J'ai peur dans certaines situations. Il arrive que les jeunes qui sont sur la place de jeux pénètrent sur ma propriété. Qu'est-ce qui peut arriver ? Je ne sais pas. Qu'est-ce que je fais si un ballon casse une de mes vitres ? La commune doit quand-même prendre ses responsabilités. »

J.-P. Martinetti : « Je comprends. Mais la commune ne peut pas être responsable de tous les dégâts qui surviennent chez autrui. Je répète que nous attendons le positionnement du préfet par rapport à cela. »

Odile de Raemy : « Si on me casse une vitre, j'enverrai quand-même la facture à la commune. »

J.-P. Martinetti : « Vous pouvez, mais je ne pense pas qu'on va la régler. »

Daniel Mauron : « Avec l'augmentation de la population, notre déchetterie n'est plus adaptée à la grandeur de la commune. On voit que quand il y a du monde, ça bouchonne. Y aurait-il une possibilité de prévoir une entrée et une sortie indépendantes, que les bennes soient disposées de telle manière qu'on puisse déverser les déchets sans se casser le dos ? La récupération du PET n'est pas adéquate non plus. Il y a en fait plein de petits détails que vous devriez penser à améliorer. »

P. Baechler : « Bien sûr la commune a grandi. Mais encore une fois, pour pouvoir conserver les mêmes prix abordables des sacs, qui n'ont d'ailleurs pas été augmentés depuis l'ouverture de la déchetterie, nous ne pouvons pas investir de manière inconsidérée. Il y a beaucoup d'endroits où il faut attendre. A la Poste, pour prendre de l'essence... Il faut garder une juste mesure. On va s'organiser pour améliorer les choses, mais il faut se rendre compte que tout investissement dans la domaine des déchets doit être financé par le prix des sacs et le montant de la taxe. On est obligé de couvrir les frais à 70 % par les taxes dans le canton et la moitié doit provenir de la taxe au sac. Donc on ne peut pas financer comme on veut ces dépenses. Mais il est vrai que notre commune grandit et il faudra

réfléchir à l'ensemble du problème. Le local de voirie devient également bientôt insuffisant et cela sera peut-être une opportunité pour revoir aussi la déchetterie. Mais par contre je me répète, mais tout à un coût. Fribourg se vantait d'avoir les sacs les moins chers du canton et il se trouve que nos sacs sont moins chers que ceux de Fribourg. »

Daniel Mauron : « Moi je veux bien mais notre déchetterie n'a pas l'équipement nécessaire qui permettrait de récupérer davantage. Par exemple, on est obligé de mettre à la poubelle le PET sale alors que dans d'autres communes, on peut le déposer à la déchetterie. »

P. Baechler : « Justement, toutes les communes qui ont été trop loin dans le tri des déchets ont dû faire marche arrière pour des raisons économiques. »

Daniel Mauron : « Il ne faut pas mélanger écologie et économie. C'est pas normal. »

P. Baechler : « Justement, il faut savoir que pour que les sacs d'ordures puissent être incinérés correctement par des usines telles que la Saidef, il faut un certain pouvoir calorifique. Et nous, comme toutes les communes, nous avons investi dans la construction de cette usine et celle-ci produit une grande quantité d'énergie en incinérant les déchets. Cette énergie est recyclée. Et les fumées sont contrôlées et lavées avant d'être relâchées dans l'atmosphère. Donc au niveau écologique, la boucle est bouclée. Et puis, plus on offre de possibilités de trier, plus il y a des erreurs. Et donc des frais de personnels pour le contrôle du tri des déchets. »

Daniel Mauron : « Je comprends cela, mais au niveau des déchets encombrants, quand on regarde ce qui se passe au bas de la rue La Ciba, il y a un problème. Les gens déposent tout et n'importe quoi et ensuite, cela reste parfois 3 ou 4 jours après le ramassage. C'est pas normal. »

P. Baechler : « Alors là aussi. Je vois régulièrement des vélos entiers déposés aux encombrants, alors qu'on répète régulièrement par le bulletin communal qu'il faut déposer des déchets incinérables uniquement, et qui sont trop grand pour pouvoir être introduits dans les plus grands sacs officiels de la commune. Alors que faire ? Mettre un policier sur chaque place de dépôt ? Pour l'instant, la solution passe par l'amende. On en met régulièrement, quand on trouve l'auteur du dépôt non conforme. Mais là aussi, les recherches pour trouver le détenteur des déchets ont un coût. La première fois, nous adressons une lettre d'avertissement avec facture des frais effectifs et la deuxième fois on met une amende. Mais c'est un sujet qui n'est pas facile. Le prix du sac n'a pas augmenté et il faut voir dans le futur... »

Odile de Raemy : « Moi j'ai des problèmes de dos et je n'arrive pas à écraser les conserves. Cela coûterait cher d'acheter une machine qui écrase les boîtes de conserve ? Il faut aussi penser aux personnes âgées. C'est aussi difficile pour elles. »

P. Baechler : « Il y a toujours du personnel à la déchetterie. Les surveillants de déchetterie aident volontiers les personnes âgées qui ont du mal à déposer leurs déchets. Elles peuvent toujours demander un coup de main. »

Yvonne Vannay : « Bonsoir. J'aimerais juste ajouter quelque-chose concernant les parcs devant l'école. Je fais malheureusement aussi partie de ces parents qui viennent une fois par semaine à l'école pour chercher mon enfant. Si je ne viens pas le chercher, il arrive en retard au cours de sport. J'habite à Misery. Au début, je me parquais à la laiterie, mais avec les travaux actuels, ce n'est plus possible. Alors voilà, je me parque devant l'école. Il y a un problème car je ne vois pas où je pourrais me parquer. Il faudrait peut-être réfléchir à une solution de parage un peu à l'extérieur de Courtion. »

J.-P. Martinetti : « Je crois que si on fait ça, c'est le serpent qui se mord la queue. On investit des sommes importantes dans la sécurité, on crée des trottoirs et les enfants peuvent maintenant cheminer jusqu'à l'école en toute sécurité. De plus, nous organisons les transports scolaires dans toute la commune. Tout est donc fait pour que les parents n'aient plus besoin de conduire leurs enfants à l'école. Alors on ne va pas investir dans la construction de parkings périphériques et des navettes entre les parkings et l'école. Ensuite, si une fois ou l'autre il y a une exception, c'est correct. C'est comme pour les déchets : tout le monde sait qu'on ne peut pas déposer n'importe quoi aux encombrants ou dans les bennes, et pourtant, il y a toujours des gens qui se comportent n'importe comment. Les gens savent qu'il ne faut pas parquer près de l'école, mais on parque quand-même. On trouve même des sacs ordures en forêt. C'est bien de l'incivilité. »

La parole n'est plus demandée dans les divers.

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant plus demandée, je remercie la presse pour sa présence à cette assemblée, les membres des différentes commissions, tous les employés communaux, les concierges de nos différents établissements, toutes ces personnes qui œuvrent souvent dans l'ombre mais qui sont une aide précieuse pour notre commune, Romain Zahno secrétaire communal, Sylvie Wider notre caissière communale et bien évidemment tous mes collègues du Conseil pour leur travail et leur aide et surtout leur appui.

Je lève l'assemblée et comme le veut la tradition, je vous invite au verre de l'amitié. Merci et bonne soirée. »

Applaudissements.

L'assemblée est levée à 21h15.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Secr. communal		Le Syndic
 Romain Zahno		 Jean-Pierre Martinetti